



Frais d'huissier 2700 euros

Par **gaelleMM**, le **03/12/2008** à **19:28**

Bonjour,

Nous avons quitté notre logement le 3 octobre et à ce jour nous n'avons pas encore reçu notre caution.

Mon conjoint est allé à l'agence, il ont refusé de rendre la caution aujourd'hui.
L'agence a répondu aussi que nous devons 2700 euros de frais d'huissier dont nous n'avons encore aucun papier le justifiant...

Il est vrai que durant ces deux ans et demies d'années de location, nous n'avons pas payé les loyers régulièrement MAIS ont toujours été payés malgré tout....nous n'avons pas non plus toutes les quittances loyers. Je leur ai envoyé un courrier en AR en exigeant pourquoi ils nous réclamaient encore 3000 euros d'indus alors que tous comptes faits nous leur avons toujours réglés et que les loyers sont à jour. Ils ont fini par voie d'huissier à nous faire un commandement de payer mais les loyers toujours à jour lors d'un mois avant notre départ.

nous avons donc quitté ce logement et l'agence nous réclame 2700 euros, en prenant de notre caution de 1030 euros plus le restant à devoir

Nous sommes allés à l'étude d'huissier qui nous a répondu que nous lui devons 1029 euros de frais d'expulsion et 1671 euros au propriétaire pour les autres frais de commandements de payer et etc..

Quels recours avoir et devons nous une telle somme de frais d'huissier sur deux ans et demi?

A ce jour, je n'ai aucune réponse de l'AR car ASTRIA, notre cautionnaire nous réclame

egalemet les loyers qu'ils ont réglés à l'agence cad 3000 euros or des loyers ,en fait regles par deux fois à l'agence

...